

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le magasin DIBELA, fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, représentée par Sandrine GALIERE, située 2 place Charles de Gaulle 48000 MENDE ;

et

L'amicale du personnel ou Comité d'entreprise : ASCET 48 représentée par Jean-François HALLOSERIE, en qualité de président situé Direction Départementale des Territoires de la Lozère 4 avenue de la gare 48000 MENDE
Ci après dénommé l'Amicale

Préambule :

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat entre le magasin DIBELA et l'amicale du Personnel ASCET 48.

Article 1: objet du partenariat

Le magasin DIBELA s'engage à offrir des avantages exclusifs aux membres de l'Amicale, notamment des réductions. En retour, l'Amicale s'engage à promouvoir les services du magasin DIBELA.

Article 2 : Avantages offerts par le magasin DIBELA

Les adhérents à l'ASCET 48 auront accès à une remise de 10 %, hors promotions ou soldes sur présentation de la carte d'adhérent à jour et uniquement à la personne détentrice de la carte et ses ayants droits.

Article 3 : Engagement de l'Amicale du personnel

l'ASCET 48 s'engage à promouvoir cet avantage auprès de ses adhérents.

Article 4 : Durée du partenariat

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 12 mois, à compter de la date de signature. Elle sera renouvelée tacitement.

Article 5 : Modalités de résiliation

Chacune des parties peut résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non-respect des engagements par l'autre partie.

Fait en double exemplaire, à Mende, le29 janvier 2026 -

DIBELA

SAS DIBELA
- Chocolaterie -
2, place Charles de Gaulle - 48000 Mende
04 66 48 89 09
Siret 994 213 106 00010 - TVA FR07994213106



L'ASCET 48

Le président

HALCOSERIE J-F. BENOIT
